



Conseil économique et social

Distr. générale
16 septembre 2015
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire (3-5 février 2015)	
2015/1 Descriptifs de programme de pays	3
2015/2 Prorogation de programme de pays en cours	3
2015/3 Activités de l'UNICEF avec les pays en transition de «pays à revenu intermédiaire» à «pays à revenu élevé»	3
2015/4 Améliorer la prévisibilité des interventions de l'UNICEF en cas de crise humanitaire	4
2015/5 Reconduction et élargissement de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et de son fonds autorenewable	5
2015/6 Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé: plan de travail et projet de budget pour 2015	5
Session annuelle (16-18 juin 2015)	
2015/7 Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF: exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	7
2015/8 Descriptifs de programme de pays	7
2015/9 Prorogations des programmes de pays en cours	8
2015/10 Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée par l'Administration	8
2015/11 Audit interne et investigations	9

15-15696X (F)



Merci de recycler 



Seconde session ordinaire (8-10 septembre 2015)

2015/12	Descriptifs de programme de pays	10
2015/13	Prolongations de programmes de pays en cours	10
2015/14	Questions de financement	11
2015/15	Projet de programme de travail pour les sessions de 2016 du Conseil d'administration	12
2015/16	Conférence d'annonce de contributions à l'UNICEF tenue chaque année durant la première session ordinaire du Conseil d'administration	15

Première session ordinaire

2015/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Madagascar et le Mali ([E/ICEF/2015/P/L.1-E/ICEF/2015/P/L.2](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 10 au 28 novembre 2014, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour Madagascar et le Mali ([E/ICEF/2015/P/L.1-E/ICEF/2015/P/L.2](#)).

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/2

Prorogation de programme de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la prorogation pour un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée et la prorogation pour six mois du programme de pays pour l'Éthiopie, toutes deux approuvées par le Directeur exécutif, comme indiqué dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2015/P/L.3](#);

2. *Approuve* la prorogation pour deux ans des programmes de pays pour le Myanmar et pour la Papouasie-Nouvelle Guinée, comme indiqué dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2015/P/L.3](#).

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/3

Activités de l'UNICEF avec les pays en transition de « pays à revenu intermédiaire » à « pays à revenu élevé »

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'expérience croissante acquise par l'UNICEF à la faveur de son action dans les pays qui sont récemment passés du statut de « pays à revenu intermédiaire » à celui de « pays à revenu élevé », telle qu'approuvée par le Conseil d'administration à travers l'approbation des descriptifs de programmes de pays et des descriptifs de programmes multinationaux;

2. *Note* que les pays qui accèdent au statut de pays à revenu élevé comptent souvent parmi leur population beaucoup d'enfants qui continuent de souffrir de

privations multiples, et que certains de ces pays se félicitent des partenariats qu'ils entretiennent avec l'UNICEF au niveau national et qui concourent à la réalisation des droits de ces enfants;

3. *Note également* que les pays qui accèdent au statut de pays à revenu élevé contribuent aussi pour beaucoup à l'élaboration d'approches novatrices de l'exercice des droits des enfants dans leur propre population, sont souvent une source d'inspiration, d'expertise et de coopération horizontale pour les autres pays et constituent souvent de nouvelles sources d'appui financier aux ressources ordinaires de l'UNICEF, par le biais de leurs secteurs public et privé;

4. *Salue* l'action menée à ce jour par l'UNICEF dans les pays passant du statut de « pays à revenu intermédiaire » à celui de « pays à revenu élevé » et l'invite à coopérer avec les pays concernés à l'élaboration de descriptifs de programmes de pays et de programmes multinationaux pour examen et approbation par le Conseil d'administration, compte tenu des situations nationales des pays pour lesquels ces descriptifs sont établis et d'autres questions pertinentes, dont la viabilité financière;

5. *Réitère* la formule d'allocation de ressources de l'UNICEF¹ qui oriente la plupart des ressources ordinaires à l'Afrique subsaharienne et aux pays les moins avancés;

6. *Décide* de revoir cette décision dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et invite l'UNICEF à lui présenter une analyse de l'expérience actuelle des pays à revenu élevé et des pays passant du statut de « pays à revenu intermédiaire » à celui de « pays à revenu élevé » au titre de l'élaboration de cet examen à mi-parcours du plan stratégique.

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/4

Améliorer la prévisibilité des interventions de l'UNICEF en cas de crise humanitaire

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la proposition visant à relever le plafond du Fonds de programmation pour les secours d'urgence de l'UNICEF ([E/ICEF/2015/P/L.4](#));

2. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer ses capacités internes et sa coordination avec les gouvernements, les autres entités compétentes des Nations Unies et la société civile pour garantir une intervention efficace, sans aléas ni retards en cas de catastrophe naturelle, ainsi que dans les situations d'urgence complexes;

3. *Prend note* des mesures prises par l'UNICEF pour renforcer les liens entre la programmation humanitaire et la programmation du développement, notamment en mettant davantage l'accent sur le renforcement de la résilience comme base du développement durable, et encourage l'UNICEF à poursuivre sur cette voie pour relever les défis que posent les crises qui se prolongent et l'accroissement de besoins humanitaires;

¹ Telle qu'elle figure dans les décisions 1996/34, 1997/18 et 2012/15 du Conseil d'administration.

4. *Encourage* l'UNICEF à mobiliser suffisamment de ressources, à la faveur de sa collaboration avec des partenaires, pour répondre aux besoins de tous les enfants, dans un contexte humanitaire comme dans le cadre du développement;

5. *Approuve* un relèvement du plafond du Fonds pour les programmes d'urgence le portant à 75 millions de dollars par an, dès 2015, à financer à partir des ressources ordinaires, afin de doter l'UNICEF de moyens lui permettant de mener des interventions immédiates, prévisibles et efficaces visant à répondre aux besoins des enfants et des femmes touchés par une situation d'urgence humanitaire;

6. *Prie* l'UNICEF de continuer à lui faire rapport sur le Fonds pour les programmes d'urgence dans son rapport sur l'utilisation des ressources ordinaires.

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/5

Reconduction et élargissement de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et de son fonds autorenewable

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la reconduction pour une période de cinq ans allant de 2016 à 2020 de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, conformément aux dispositions du document original approuvé par le Conseil d'administration en 1991 (E/ICEF/1991/P/L.41), et modifie la capitalisation autorisée du fonds autorenewable sous-jacent en l'augmentant à 100 millions de dollars, sous réserve de l'apport de contributions à des fins spéciales;

2. *Approuve* l'utilisation du fonds autorenewable sous-jacent ainsi élargi pour financer l'approvisionnement rapide en produits autres que des vaccins (notamment en produits liés à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'à l'enseignement) et pour soutenir la conclusion d'accords de sous-traitance, lesquels donnent lieu à un approvisionnement assuré ou à une réduction des prix des vaccins et d'autres produits de base.

*Première session ordinaire
5 février 2015*

2015/6

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2015

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2015

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2015 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) un budget d'un montant de 111,3 millions de dollars, réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Mises de fonds	60,0
Autres coûts de collecte (secteur privé).	51,3
Total des charges à des fins spéciales	111,3

2. *Note* qu'un montant de 20,8 millions de dollars a été approuvé dans le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 ([E/ICEF/2013/AB/L.4](#)) afin de couvrir les charges relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé touchant l'efficacité du développement et les frais de gestion correspondants;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 2 du document [E/ICEF/2015/AB/L.1](#), et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2015.

B. Produits prévus pour 2015

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 s'élève à 1 252,5 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 2 du document [E/ICEF/2015/AB/L.1](#).

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 60 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2015 et demande à la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé de lui fournir chaque année, à sa deuxième session ordinaire, des informations sur l'allocation de ces fonds aux comités nationaux pour l'UNICEF et aux bureaux de pays, ainsi qu'une analyse des résultats des activités créatrices de revenus, trois ans après l'affectation de ces fonds d'investissement;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 13,21 millions de dollars pour le mois de janvier 2016, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2016.

Première session ordinaire
5 février 2015

Session annuelle

2015/7

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF: exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet ([E/ICEF/2015/5](#) et [E/ICEF/2015/5/Add.1](#));
2. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées à la session en cours;
3. *Prie* l'UNICEF de mettre, pour l'avenir, les rapports annuels du Directeur général en relation avec le cadre intégré de résultats et de ressources, et demande à l'UNICEF de mettre en place, en consultation avec les membres du Conseil d'administration, un tableau de bord des résultats en matière de développement et de performance institutionnelle;
4. *Prie également* l'UNICEF d'introduire, dans le compendium des données, des données ventilées par groupes de pays.

Session annuelle
18 juin 2015

2015/8

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Arménie, l'Ouganda, le Turkménistan et le Zimbabwe ([E/ICEF/2015/P/L.7-E/ICEF/2015/P/L.10](#)), ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 23 mars au 10 avril 2015, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;
2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Arménie, l'Ouganda, le Turkménistan et le Zimbabwe ([E/ICEF/2015/P/L.7-E/ICEF/2015/P/L.10](#)).

Session annuelle
17 juin 2015

2015/9

Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la première prorogation, pour un an, des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Mozambique, la Somalie et le Yémen, prorogation qui a été approuvée par le Directeur général, comme indiqué au tableau 1 du document portant la cote [E/ICEF/2015/P/L.11](#);

2. *Approuve* la prorogation, pour un an, du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, après une prorogation de deux ans, et la deuxième prorogation, pour un an, des programmes de pays pour le Liban et la Libye, comme indiqué au tableau 2 du document portant la cote [E/ICEF/2015/P/L.11](#).

Session annuelle
18 juin 2015

2015/10

Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée par l'Administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel de 2014 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2015/10](#)) et des vues de l'Administration([E/ICEF/2015/EB/1](#));

2. *Se félicite* des progrès régulièrement accomplis pour renforcer la fonction d'évaluation, conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF ([E/ICEF/2013/14](#));

3. *Constate avec préoccupation* que la mise en œuvre du plan des évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017 ([E/ICEF/2014/3](#)), gérée par le Bureau de l'évaluation, a pris du retard, tout en remerciant le Bureau d'avoir entrepris un certain nombre d'évaluations qui n'étaient pas prévues dans le plan, notamment plusieurs évaluations d'urgence de l'action humanitaire menée par l'UNICEF;

4. À cet égard, *prie* l'UNICEF de revoir le plan des évaluations thématiques mondiales, en tenant compte des priorités nouvelles, et de le lui présenter, pour information, à sa première session ordinaire de 2016;

5. *Constate* qu'en 2013, la participation des acteurs aux évaluations s'est raréfiée, et prie l'UNICEF d'analyser cette tendance dans un de ses futurs rapports annuels sur la fonction d'évaluation;

6. *Exhorte* l'UNICEF à accélérer la réalisation de l'objectif consistant à affecter à l'évaluation 1 % au moins de l'ensemble de ses dépenses liées aux programmes, conformément à la politique d'évaluation révisée du Fonds, tout en prenant acte des progrès accomplis sur cette voie;

7. *Prie* l'UNICEF, lors de l'élaboration de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017, d'exploiter pleinement les données factuelles et les enseignements présentés dans les rapports d'évaluation récents;

8. *Prend acte avec satisfaction* des progrès accomplis ces dernières années pour déterminer la suite donnée par l'Administration en termes d'évaluations, et engage l'UNICEF à accélérer la mise en œuvre des actions concertées, à renforcer son système de suivi d'une telle mise en œuvre et à rendre compte, dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des progrès en la matière;

9. *Prend également acte avec satisfaction* de la qualité du rapport intitulé « Évaluation formative du Système de suivi des résultats pour l'équité » et engage l'Administration à tirer pleinement parti, sans tarder, des enseignements et des recommandations figurant dans le rapport;

10. *Demande* à l'UNICEF d'inviter le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à prendre ses dispositions en vue d'entamer, en 2016, un examen par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF, tel que proposé dans la politique d'évaluation révisée.

*Session annuelle
18 juin 2015*

2015/11

Audit interne et investigations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2014 (E/ICEF/2015/AB/L.2), de la réponse de l'administration (E/ICEF/2014/AB/L.3) et du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF pour 2014;

2. *Prie* le Bureau de l'audit interne et des investigations de faire figurer les éléments ci-après dans ses futurs rapports annuels :

a) Un avis, établi compte tenu de la portée des travaux entrepris, qui portera sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF;

b) Une présentation concise des travaux menés pour établir l'avis et des critères retenus;

c) Une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées par l'UNICEF;

d) Un point de vue sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que l'audit interne ait la portée recherchée.

*Session annuelle
18 juin 2015*

Deuxième session ordinaire

2015/12

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Algérie, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Guinée-Bissau, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, les Maldives, l'Ouzbékistan, le Panama, la Serbie [et le Kosovo (présenté dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)], le Swaziland, le Tadjikistan, la Turquie et la Zambie ([E/ICEF/2015/P/L.13-E/ICEF/2015/P/L.32](#)) ont été mis à la disposition des États Membres, pour commentaires et contributions, du 15 juin au 3 juillet 2015, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Algérie, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Guinée-Bissau, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, les Maldives, l'Ouzbékistan, le Panama, la Serbie [et le Kosovo (présenté dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)], le Swaziland, le Tadjikistan, la Turquie et la Zambie ([E/ICEF/2015/P/L.13-E/ICEF/2015/P/L.32](#)).

*Deuxième session ordinaire
9 septembre 2015*

2015/13

Prolongations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prolongations pour deux mois des programmes de pays de l'Azerbaïdjan et de l'Uruguay qui ont été approuvées par le Directeur général de l'UNICEF, comme indiqué au tableau 1 du document portant la cote [E/ICEF/2015/P/L.33/Rev.1](#);

2. *Approuve* les prolongations pour deux mois des programmes de pays de l'Argentine et de l'Iraq, qui font suite à des prolongations d'un an, ainsi que la prolongation pour deux mois du programme de pays de la République arabe syrienne, qui fait suite à quatre prolongations consécutives d'un an, comme indiqué au tableau 2 du document portant la cote [E/ICEF/2015/P/L.33/Rev.1](#). Ces prolongations permettront d'assurer la continuité des programmes jusqu'à l'examen des nouveaux programmes de pays lors de la première session ordinaire du Conseil de 2016.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2015*

2015/14

Questions de financement

Débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2015-2018

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la note d'orientation stratégique de l'UNICEF sur le débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, qui vise à obtenir, auprès de sources diverses, des ressources de base et des ressources à affectation souple ainsi qu'à les accroître, notamment en augmentant le nombre d'États Membres qui contribuent volontairement aux ressources de base et, à cet égard :

2. *Prend acte également* :

a) Des incitations et mécanismes de financement proposés pour attirer un financement souple et prévisible, et pour l'optimiser;

b) Des prévisions financières pour la période 2015-2018 figurant dans le document [E/ICEF/2015/AB/L.4](#), qui constituent un cadre souple pour appuyer les programmes de l'UNICEF;

c) Des efforts déployés par l'UNICEF pour élargir sa base de donateurs et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement;

3. *Observe* que les fluctuations des taux de change peuvent modifier le niveau des ressources de l'UNICEF, et prie le Fonds de continuer de lui faire rapport sur le travail qu'il accomplit pour pallier les effets desdites fluctuations et de continuer à suivre les activités menées par d'autres organismes internationaux dans ce domaine pour veiller à ce que sa gestion du risque de change reste optimale;

4. *Prie* l'UNICEF, dans le cadre du débat structuré sur le financement :

a) De présenter, à la première session ordinaire de 2016, une stratégie de mobilisation des ressources établie compte tenu du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017 et du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources;

b) De dialoguer de façon informelle avec les États Membres, les comités nationaux pour l'UNICEF et d'autres donateurs, tout au long de l'année, y compris lors de débats spécialement organisés en marge des sessions annuelles, pour assurer un flux ininterrompu de communication, d'échange d'informations et d'analyses sur les questions et les options de financement, en prenant en compte l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, le dialogue du Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à plus long terme le système de développement des Nations Unies et les rapports du Secrétaire général relatifs à l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment en étudiant les incitations, les mécanismes et les guichets de financement, de même que leurs

incidences, pour augmenter le nombre de donateurs et les encourager à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et à donner priorité à ce mode de financement, ainsi qu'à associer des conditions moins restrictives à leurs contributions aux autres ressources, en accord avec le Plan stratégique;

c) De présenter, dans le cadre des rapports annuels sur le financement et la mobilisation de ressources, une analyse de la prévisibilité, de la flexibilité et de l'alignement des ressources fournies pour l'exécution du Plan stratégique approuvé, qui examine également les déficits de financement et leurs incidences au regard du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources;

d) De continuer d'élargir, en toute transparence et dans la concertation, ses partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les organismes philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les alliances mondiales entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que de formuler des propositions de gains d'efficacité ou d'économies et de procéder à des évaluations sur la base d'un renforcement de la coordination des partenariats, tout en réduisant les doubles emplois;

5. *Approuve* le cadre intégré d'allocation des ressources relatif aux prévisions financières pour 2015-2018 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 725 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2016, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables;

6. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte chaque année de l'état d'avancement du travail de financement des réserves pour les avantages du personnel.

*Deuxième session ordinaire
10 septembre 2015*

2015/15

Projet de programme de travail pour les sessions de 2016 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail du Conseil d'administration pour les sessions de 2016 en tant que plan directeur flexible, susceptible d'être révisé, le cas échéant, en cours d'année.

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM
(date à confirmer)

*Première session ordinaire
2-5 février 2016*

*Session annuelle
14-17 juin 2016*

*Deuxième session ordinaire
14-16 septembre 2016*

Questions d'organisation et de procédure

Élection du Président et des

Questions d'organisation et de procédure

Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail

Première session ordinaire
2-5 février 2016

Session annuelle
14-17 juin 2016

Deuxième session ordinaire
14-16 septembre 2016

vice-présidents du Conseil
d'administration (D)
(7 janvier 2016)¹

pour les sessions de 2017 du
Conseil d'administration (D)

Première session ordinaire
2-5 février 2016

Session annuelle
14-17 juin 2016

Deuxième session ordinaire
14-16 septembre 2016

**Questions relatives
aux programmes
et grandes orientations**

Coopération au titre des
programmes de l'UNICEF :
Descriptifs de programme
de pays (D)

Prorogations des programmes de
pays en cours (D)

Rapport oral sur la suite donnée par
l'UNICEF aux recommandations et
décisions adoptées aux réunions du
Conseil de coordination du
Programme commun coparrainé
des Nations Unies sur le VIH et
le sida (I)

**Évaluation, vérification interne
des comptes et questions liées
au contrôle**

Rapports d'évaluation et suites
données par la direction (I)
– Plan révisé des évaluations

**Questions relatives
aux programmes
et grandes orientations**

Rapport annuel du Directeur
général de l'UNICEF (D)

Rapport de l'UNICEF sur les
recommandations du Corps
commun d'inspection² (I)

Examen à mi-parcours du Plan
stratégique de l'UNICEF pour 2014-
2017, y compris le budget intégré de
l'UNICEF (D)

Rapport annuel sur la mise en œuvre
du Plan d'action de l'UNICEF pour
l'égalité des sexes (2014-2017) (I)

Coopération au titre des
programmes de l'UNICEF :
Descriptifs de programme
de pays (D)

Prorogations des programmes
de pays en cours (D)

**Évaluation, vérification interne
des comptes et questions liées
au contrôle**

Rapport annuel sur la fonction
d'évaluation et les principales
évaluations entreprises à l'UNICEF,
point de vue de la direction (D)

**Questions relatives
aux programmes
et grandes orientations**

Coopération au titre des
programmes de l'UNICEF :
Descriptifs de programme
de pays (D)

Prorogations des programmes
de pays en cours (D)

Débat structuré sur le financement
des résultats attendus du Plan
stratégique de l'UNICEF pour la
période 2014-2017 (I)

**Évaluation, vérification interne
des comptes et questions liées
au contrôle**

Rapports d'évaluation et suites
données par la direction (I)

¹ Date prévisionnelle.

² Le rapport est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF ».

thématiques mondiales (I)	Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)
	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (I)
	Rapport annuel de 2015 du Bureau des services de contrôle interne au Conseil d'administration et suite donnée par la direction (D)
	Rapport annuel de 2015 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF (I)

Première session ordinaire
2-5 février 2016

Session annuelle
14-17 juin 2016

Deuxième session ordinaire
14-16 septembre 2016

Ressources et questions financières et budgétaires

Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)

Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2016 (D)

Questions diverses

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2016

Ressources et questions financières et budgétaires

Questions diverses

Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (I)

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2016

Ressources et questions financières et budgétaires

Collecte de fonds dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2015 (I)

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2016-2019 (D)

Questions diverses

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 2017

Note :

(D) – *Pour décision* : Le secrétariat établit la documentation relative à la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil d'administration doit normalement examiner la question et prendre une décision.

(I) – *Pour information* : Le secrétariat établit la documentation aux fins d'information. Le Conseil d'administration peut décider de se prononcer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 2015

2015/16

Conférence d'annonce de contributions à l'UNICEF tenue chaque année durant la première session ordinaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du fait qu'outre la Conférence annuelle d'annonce de contributions à l'UNICEF, il existe la Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement des Nations Unies, qui se tient en novembre de chaque année et correspond mieux à l'objectif de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies;

2. *Rappelle* sa décision 2014/17, par laquelle il a lancé un dialogue structuré annuel sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, dans le cadre duquel il y aura des débats de fond sur les ressources ordinaires et sur d'autres ressources complémentaires;

3. *Décide* de mettre fin à la Conférence annuelle d'annonce de contributions à l'UNICEF à compter de 2016.

Deuxième session ordinaire
10 septembre 2015
